

**REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

c/o Office des eaux et de la protection de la nature
Les Champs Fallat
2882 Saint-Ursanne
Tel. 032/461 48 03
Fax 032/461 48 11
www.jura.ch/ci-bonfol



Case postale
CH-4002 Bâle
T +41 61 693 06 02
F +41 61 692 66 36
info@bci-info.ch
www.bci-info.ch

**Commission d'information concernant l'assainissement de la
Décharge industrielle de Bonfol****Rapport d'activités 2003****Introduction**

Fin 2003, avec le dépôt du projet de la bci auprès de l'OEPN, l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol, avec ses quelque 115'000 tonnes de déchets chimiques entreposés entre 1961 et 1976, est entré dans une phase nouvelle, plus concrète.

Les étapes et leur mise en œuvre pratique commencent à apparaître plus clairement.

Dans ce contexte, l'existence d'un organe comme la Commission d'information se révèle un atout précieux. Un projet d'assainissement, qui s'étend quasiment sur une décennie, et qui pose de nombreuses questions complexes, et recèle diverses inconnues dont la moindre n'est pas la nature des substances déposées, ne peut être une affaire exclusivement technique. Au contraire, et cela se trouve consigné dans l'accord-cadre du 17 octobre 2000 entre la bci et le Canton du Jura concernant l'assainissement de la décharge, il nécessite un accompagnement social, et c'est bien là le rôle et la raison d'être de la commission.

Ce rôle consiste plus précisément à assurer la transparence du processus et l'échange entre toutes les parties. À ce titre, la commission réunit de façon régulière les divers niveaux institutionnels, tant du côté français (Etat, régions, départements, communes) que du côté suisse (Confédération, canton, commune), la bci et les ONG intéressées (environnementales et syndicales), regroupées dans le Collectif Bonfol.

Créer de la confiance par l'information, savoir que l'erreur est humaine mais la persistance regrettable, recueillir un maximum d'avis pertinents, et donc minimiser les risques d'omission, animer une dynamique positive, apporter aux parties en présence une plus-value, améliorer la coordination, éviter les freins dus à des mécontentements (recours, notamment) sont quelques-uns des objectifs poursuivis par cette institution d'un type nouveau.

L'année 2002 avait été marquée par les répercussions, au sein de la commission, des controverses autour du financement, d'une part de l'assainissement lui-même, d'autre part des experts d'accompagnement des ONG, dont le principe, en vue d'assurer une égalité de traitement entre les parties prenantes, est pourtant reconnu. L'année 2003 a permis de retrouver davantage de sérénité et de se préparer techniquement et sur le fond à la tâche statutaire de la commission, à savoir fonctionner comme plate-forme d'information pour ses membres d'abord, pour un public plus large ensuite.

Sur le fond, si la question du financement des experts d'accompagnement n'est plus du ressort de la commission, elle n'en est pourtant toujours pas réglée, la bci maintenant sa position négative et le canton n'ayant pas encore pris de décision pour un financement cantonal. Cette question n'est en fait qu'un aspect particulier d'un enjeu plus global, qui est l'application du principe pollueur-payeur à l'ensemble de l'assainissement. La commission continuera à suivre naturellement de près aussi ces aspects.

Travaux de la commission en 2003

Le dépôt du projet d'assainissement tel que prévu par l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (Osites) est accompagné sur une base volontaire par l'OEPN d'une procédure de consultation large, ouverte jusqu'au 31 mars 2004, laquelle sera suivie par la prise de décision du canton. Rappelons qu'une autorisation de construire ne sera discutée que dans une 2^e phase. Il convient de saluer tout particulièrement cette volonté de concertation qui est tout à fait dans l'esprit des travaux de la commission. Par courrier du 22 décembre, l'OEPN invitait d'ailleurs chaque membre de la commission à saisir cette possibilité de donner son avis.

Séances tenues

La commission a tenu durant l'année 2003 4 séances plénières, préparées par 3 séances de son bureau. Sur ces quatre séances, deux ont eu lieu sur territoire français, soit en Franche-Comté (Réchésy) et en Alsace (Pfetterhouse), soulignant le caractère transfrontalier de la commission. Relevons l'excellent accueil reçu de la part des municipalités concernées.

Le secrétariat de la commission continue d'être excellemment tenu par l'OEPN. Pour la liste de ses membres, nous renvoyons à l'annexe, en rappelant que selon le règlement de la commission, certaines parties représentées ont droit à deux voix, les autres à une, que chaque membre a droit à un suppléant qui exerce le droit de vote en son absence, et que certaines parties sont accompagnées de consultants, ou autres personnes, sans droit de vote.

Mesures d'organisation

La commission a pris au cours de ses séances les décisions suivantes relevant de l'organisation:

- Adoption à l'unanimité d'une charte, qui situe chaque partie comme partenaire de l'ensemble du projet, avec ses droits et devoirs. Cette charte est également jointe en annexe.
- Rénovation du site Internet, en le positionnant mieux parmi les sites existants, et en clarifiant son architecture et en offrant de brèves notices sur les enjeux essentiels.
- Préparation de l'organisation, en tant que plate-forme d'échange et d'information, de trois rencontres entre les auteurs du projet, les principaux acteurs et la population, autour du projet d'assainissement, programmées pour le 29 janvier 2004 à Porrentruy et le 12 février à Réchésy et à Pfetterhouse. Ces débats ont pour objectif par une information à la source de relancer l'intérêt de la population et d'offrir des points d'ancrage concrets.
- Maintien du point de presse après chaque séance de la commission, permettant une présence régulière de la commission dans les médias régionaux et à travers ceux-ci à la population de suivre l'avancement des débats.
- Soutien aux ONG dans leur demande de financement, par le canton, des experts d'accompagnement leur permettant de suivre à égalité de traitement les enjeux du dossier technique; ces experts figurent d'ailleurs déjà à titre de consultants du Collectif Bonfol à l'effectif de la commission dont ils suivent ainsi les travaux.

Suivi du projet

L'essentiel des travaux de la commission a toutefois été consacré au suivi du projet:

- Discussion sur l'installation prévue sur le site en vue du dégagement des matières qui s'y trouvent, et de l'effectif présent sur le chantier durant celui-ci.
- Présentation des ressources scientifiques et humaines nécessitées par le développement du projet d'assainissement.
- Première approche des questions de sécurité pour les travailleurs et la population durant ce vaste chantier. À cet effet, les ONG du Collectif Bonfol, depuis août coordonnées par Mme Isabelle Chevalley, Dr. en chimie, avaient soumis une liste détaillée de 54 questions; elles se sont déclarées satisfaites des premières réponses apportées tout en soulignant que ces exigences, standards et

attentes allaient devoir se préciser et être maintenus durant toute la période des travaux. M. Parrat, hygiéniste du travail du Canton, a en particulier participé à cette discussion.

- Nécessité de coordonner les procédures entre la Suisse, où le canton du Jura est l'autorité décisionnaire, et la France, désireuse, aux divers niveaux territoriaux, de participer à l'analyse du dossier.
- Première présentation du dossier du projet, lequel a été remis à chaque membre sous forme informatique et papier en vue de la consultation organisée par le canton. Le fait que certaines pièces du dossier ne soient disponibles qu'en allemand pose un sérieux problème à certains des milieux consultés et la question de la traduction reste posée.

Le procès-verbal de la commission, placé sur le site Internet, relate en détail ces discussions et le lecteur est prié de s'y rapporter pour plus de précisions.

Souhais exprimés par la commission

- Souhait de connaître le cahier de charges de l'EIE prévue.
- Souhait des instances françaises que la bci place des piézomètres profonds en France, demande réitérée à maintes reprises depuis 2001, et à laquelle la bci n'entend pas à ce jour donner suite, dans le contexte du comblement des lacunes de connaissance subsistantes concernant la pollution des eaux souterraines et des sources.
- Prise de position du collectif Bonfol et de l'OEPN sur l'étude de M. Walther, commandée en décembre 2001 par la commission, sur l'évaluation du système de surveillance de la qualité des eaux. La bci n'a pas souhaité commenter cette étude, qui est également placée sur le site Internet de la commission. La commission met ainsi à disposition du public cet important dossier.

Comptes

Le budget pour 2003, dont la bci a assuré la pérennité par courrier du 31 janvier 2003 adressé au soussigné, s'est élevé à FS 50'000.—. Sur la base des relevés actuels, le compte se présente comme suit:

Commission d'information	Budget 2003 (FS)	Compte 2003 (FS)
Indemnités de séance et frais de réunion et de repas pour la commission et le bureau	15'000.—	8'326.80
Information et communication	30'000.—	4'000.—
Divers, imprévus	5'000.—	3'670.80
Total	50'000.—	15'997.60

Pour la commission,

René LONGET, président

Genève, le 31 janvier 2004

Annexes :

- Liste des membres de la Commission d'information, au 1.1.2004
- Charte de partenariat adoptée en mars 2003

Annexe 1 : Liste des membres au 1.1.04

Président

Longet René

Entités fondatrices

- **Canton du Jura (2 voix):** **Bill** Markus, **Meusy** Jean-Pierre, *suppléants: Fernex Jean, Schaffter François, consultants: Buser Marcos, Wildi Walter*
- **bci (2 voix):** **Bentz** Rolf, **Fischer** Michael

Institutions suisses

- **Commune de Bonfol (2 voix):** **Hennet** Jean-Claude, **Pheulpin** Jean-Claude, *suppléant: Girardin Claude*
- **Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) (1 voix):** **Wenger** Christoph, *suppléant: Ziegler Urs*

Institutions françaises

- **Région Franche-Comté – Administration (1 voix):** **Masson** Jean-Paul, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN), *suppléant: Fauriel Olivier, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN)*
- **Région Alsace – Administration (1 voix):** **Collin** Paul, direction régionale de l'Environnement, services de l'eau et des Milieux aquatiques (DIREN), *suppléant: Flodérer Christian, direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)*
- **Département du Haut-Rhin - Administration (2 voix):** **Grebot** Benjamin, direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), **Michel** Amélie, direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDAS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général (1 voix):** **Demuth** Francis, Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant: Walter Georges, directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie*
- **Préfecture du Haut-Rhin (sans droit de vote):** **Saffrey** Philippe, Sous-Préfet d'Altkirch
- **Territoire de Belfort - Administration (2 voix):** **Raymond** Jean, direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), **Sauthier** Nicolas, direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDAS)
- **Territoire de Belfort- Conseil général (1 voix):** **Monnier** Jean, vice-président du Conseil général de Belfort, *suppléant: Meuley Jean-Claude, vice-président de la Communauté d'agglomération belfortaine*
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL (1 voix):** **Dietmann** Daniel, *suppléant: Antoine Waechter*
- **Syndicat intercommunal des eaux du sud du Territoire de Belfort (SIDES) (1 voix):** siège vacant
- **Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine (1 voix):** siège vacant
- **Commune de Pfetterhouse (1 voix):** **Frisch** Jean-Rodolphe, maire, *suppléant: Heyer Morand, adjoint au maire*
- **Commune de Réchésy (1 voix):** **Ecoffey** Hubert, maire

ONG

- **WWF Suisse (1 voix):** **Riat** Philippe
- **Greenpeace en Suisse (1 voix):** **Wüthrich** Matthias, *suppléant: Tolusso Clément*
- **Pro Natura Jura (1 voix):** **Egger** Jean-Pierre, *suppléante: Merguin Rossé Lucienne,*
- **Syndicat Industrie et Bâtiment du Jura (SIB) (1 voix):** **Probst** Jean-Claude, *suppléant: Hamel Arthur*

- **Demeter Schweiz**, ex Solidago (1 voix): **Küffer Heer** Susanne
- **Collectif Bonfol franco-suisse** (1 voix): **Fousseret** Alain, conseiller régional, vice-président de la Commission, suppléante: *Chevalley Isabelle*, consultants: *Walther Jean-Louis et Forter Martin*

Secrétariat de la Commission

- **OEPN**, République et Canton du Jura, **Gschwind** Kathrin

Membres du Bureau de la Commission

Longet René, *président de la Commission*

Fousseret Alain, *vice-président de la Commission*

Bentz Rolf, *représentant de la bci*

Bill Markus, *représentant du Canton (*)*

Frisch Jean-Rodolphe, *représentant des Communes françaises*

Hennet Jean-Claude, *représentant de la Commune de Bonfol*

Meusy Jean-Pierre, *représentant du Canton (*)*

Raymond Jean, *représentant des entités françaises*

Wildi Walter, *représentant du Canton (*)*

Wüthrich Matthias, *représentant des ONG*

(*) *En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix*

Annexe 2 : Charte de partenariat adoptée en mars 2003

Commission d'Information concernant l'assainissement de la
décharge industrielle de Bonfol

Charte de partenariat

1. Chaque partie signataire s'engage à apporter sa contribution constante, éclairée et positive à la réalisation de l'assainissement tel que défini dans l'Accord cadre passé entre la bci et le Canton du Jura
2. Chaque partie travaillera selon le principe de la bonne foi, du respect de la confidentialité quand il en sera convenu, et de la transparence, donc de l'accès aux informations délivrées à la commission en fonction du statut de celles-ci donné par leurs auteurs (hypothèses de recherche, travaux exploratoires, résultats de recherches, décisions, programmes, intentions, cadres juridiques établis).
3. Chaque partie s'engage à transmettre au partenaire concerné toute question, critique et observation, avant de l'interpeller publiquement.
4. La Commission d'Information constitue le cadre pour la mise au point des étapes de cette collaboration s'agissant de l'information mutuelle et des demandes plus formelles quant au but et aux objets de ladite Commission d'Information.

7 mars 2003